



**Rapport annuel du Conseil d'établissement
2016-2017**

École Les Sources

Août 2017

Adopté à la rencontre du 29 août 2017

J'ai le plaisir de vous présenter le quinzième rapport annuel du Conseil d'établissement de l'école Les Sources qui fait état des principales activités du Conseil pour l'année 2016-2017. Ce rapport est requis en vertu de l'article 83 de la Loi sur l'instruction publique.

1. Composition du Conseil d'établissement (CE)

Le Conseil se compose de onze membres dont cinq parents, deux représentants du personnel enseignant, un représentant des professionnels, deux représentants du personnel de soutien dont au moins un du Service de garde et un membre de la communauté (non-votant). La directrice de l'école, Madame Chantale Bouchard, participe activement aux réunions, mais n'a pas le droit de vote.

Les parents:

- Monsieur Simon Viviers (2e année du mandat), président du Conseil d'établissement et substitut au comité de parents;
- Madame Lisa Lajoie (1re année du mandat), vice-présidente;
- Madame Isabelle St-Pierre (2e année du mandat), déléguée au Comité de parents de la Commission scolaire;
- Madame Mylène Bourassa (1re année du mandat);
- Monsieur Christian Lavoie (1re année du mandat)

Les membres du personnel de l'école:

- Madame Catherine Garon, représentante du personnel enseignant
- Madame Geneviève Santerre, représentante du personnel enseignant
- Madame Marie-France Potvin, représentante du personnel professionnel
- Madame Sonia Falardeau, représentante du personnel de soutien
- Madame Colette Fournier, représentante du personnel du service de garde

Un membre de la communauté:

- Madame Ghislaine Lévesque

2. Calendrier des réunions

Les membres du Conseil d'établissement se sont réunis à onze reprises au cours de l'année 2016-2017 en incluant la rencontre du mois d'août 2017. Ces rencontres, qui sont ouvertes au public, se sont tenues aux dates suivantes : 26 septembre 2016, 17 octobre 2016, 14 novembre 2016, 12 décembre 2016, 23 janvier 2017, 20 février 2017, 27 mars 2017, 24 avril 2017, 29 mai 2017, le 19 juin 2017 et le 29 août 2017.

3. Budget du Conseil d'établissement

Le budget du Conseil vise essentiellement la réalisation de son mandat. À cette fin, il comprend notamment les frais de formation, les frais d'aide à la préparation des procès-verbaux, des frais pour la consultation des parents aux quatre ans et certains frais de repas et de gardiennage. Les états financiers sont présentés en annexe. Le solde final incluant les surplus des années antérieures s'élève à 2309,97\$.

4. Résumé des activités saillantes et des grands dossiers

En plus des activités courantes réalisées dans le cadre du mandat légal du Conseil d'établissement selon la Loi sur l'instruction publique (voir point 5), le CÉ a réalisé quelques activités saillantes visant à actualiser sa mission et s'est attardé plus particulièrement sur certains dossiers jugés importants. En voici un résumé :

a. Vie communautaire et communications

Le CÉ a exprimé une volonté, en début d'année, de poursuivre les efforts entrepris dans les dernières années pour favoriser la vie communautaire dans l'école en favorisant notamment la communication avec les parents.

- Le Conseil d'établissement de l'année dernière avait pris l'initiative d'organiser une «fête de la rentrée». L'organisation de cette activité avait pour objectifs d'offrir une occasion de rencontre informelle et festive de la communauté de l'école (parents, personnels, élèves) et de favoriser la participation des parents à l'assemblée générale annuelle. Dans l'ensemble, les objectifs ont été atteints. La formule sera reconduite pour la rentrée de l'année scolaire 2017-2018.
- Le CÉ 2016-2017 souhaitait poursuivre les efforts de communication entre le CÉ et les parents. Des efforts ont été investis pour alimenter la page Facebook, pour harmoniser celle-ci avec le site de l'école. Un mot du président a également été ajouté dans l'Info-Parents.

b. Frais chargés aux parents

En ce qui concerne les frais chargés aux parents, deux dossiers ont retenu davantage l'attention du CÉ cette année.

- Considérant que le service de garde est en situation récurrente de surplus budgétaire depuis quelques années et que les revenus proviennent en grande partie des parents-utilisateurs, le CÉ a investigué la possibilité de récupérer les sommes en surplus. M. Houle, directeur du service des ressources financières et du transport scolaire à la CS des Découvreurs, a clarifié les règles budgétaires qui empêchent le retour de ces surplus aux écoles. Dans les comptes de la CS, les surplus accumulés demeurent attirés à l'école Les Sources, mais ne peuvent être utilisés pour le moment. Dans ce contexte, le CÉ, en collaboration étroite avec la responsable du service de garde, Mme Fournier, a été très attentif pour que le budget du service de garde ne soit pas en situation de surplus cette année.
- Le suivi des montants payés pour un élève pour les sorties spéciales tout au long du primaire est réalisé par la direction et soumis au CE qui assure le respect de ces balises. Compte tenu de l'action collective entreprise à l'égard des frais chargés aux parents, la CS est dans une démarche de standardisation des pratiques liées à la facturation aux parents. Il a été convenu que soit ajouté à cette facture un montant approximatif pour l'achat du matériel didactique complémentaire, dont le CÉ doit tenir compte pour respecter les balises des frais chargés aux parents.

c. Dossiers spéciaux

Deux dossiers spéciaux liés à des préoccupations particulières exprimées par des parents de l'école ont été traités cette année :

- Depuis plusieurs années, le CÉ pose des actions pour améliorer la sécurité aux abords de l'école. Dans les suites de la démarche «À pieds, à vélo, Ville active» entreprise l'année dernière, le CÉ a développé, distribué et publicisé cette année un document explicatif à l'intention des parents (concernant notamment la sécurité aux abords de l'école), et a créé en

fin d'année un comité qui s'est réuni pour prévoir les suites à donner au plan de déplacement. Différents moyens sont déjà en cours de mise en place (ex. : pancarte informative zone débarcadère, dispositifs pour éviter le stationnement en double dans la zone d'entrée). Ce comité devrait être reconduit pour l'année 2017-2018.

- Dans les suites d'une proposition de Mme Carynn Turcotte concernant une formation de sensibilisation à la sécurité dans la navigation sur internet, le CÉ a fait le point sur la formation déjà en place à l'école et pris la décision d'organiser une conférence sur la cyberintimidation destinée aux parents. Offerte par le policier éducateur, cette formation s'est tenue le 25 avril 2017. L'événement a réuni des parents de l'école Les Sources et de quelques écoles environnantes. Une demande de Bourse d'initiative parentale a également été déposée au Comité de parents de la CS. Elle a malheureusement été refusée. Le CÉ recommande de poursuivre la réflexion sur cette question lors de l'année 2017-2018.

d. Projet de point de services pour les élèves présentant un trouble du spectre de l'autisme

Sur le plan de la vie pédagogique et des orientations de l'école, un dossier important a été traité lors de la fin de l'année scolaire 2016-2017.

- Lors de la rencontre du CÉ du 19 mai 2017, la directrice a présenté l'intention de la CS de faire de l'école Les Sources un point de services pour les élèves présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA). En complément de services déjà offerts par la CS aux élèves présentant ce trouble à un degré plus sévère (école St-Michel, programme Étoiles filantes), l'objectif de ce projet est de concentrer dans une même école les services spécialisés de soutien à une catégorie d'élèves qui présentent un TSA dont le faible degré de sévérité du trouble les rend susceptibles de bien fonctionner dans une classe ordinaire. Initialement, le projet devait s'implanter pour l'année 2017-2018. Plusieurs membres du CÉ ont émis des réserves sur ce projet et, surtout, sur ses modalités d'implantation, à la suite de quoi il a été décidé par la CS et la direction de l'école de reporter la mise en œuvre de ce projet à l'année 2018-2019, afin d'offrir de meilleures conditions d'implantation. Le directeur général de la CS, M. Christian Pleau, a assuré que la mise en œuvre de ce projet nécessitait l'accord et l'adhésion de tous les acteurs de l'école les Sources : la direction, le personnel, le CÉ et les parents. Un suivi sera effectué à cet effet dès le début de l'année 2017-2018.

5. Dossiers courants

Dans le cadre de ses activités annuelles, le Conseil adopte ou approuve différents dossiers qui touchent les activités de l'école. Voici une liste des principaux dossiers traités, commentés à la lumière des discussions et actions ayant eu lieu cette année:

- le code de vie : rien à préciser;
- le budget de l'école : des surplus s'annoncent pour cette année et seront réinvestis pour diminuer la charge financière des parents;
- la reddition de compte (ex : convention de gestion, plan de lutte contre l'intimidation) : voir point précédent;
- les activités du Service de garde : un sondage a été réalisé pour actualiser l'horaire d'ouverture du service de garde, pratique que le CÉ recommande de systématiser pour les prochaines années;
- les sorties de fin d'année : rien à préciser;
- les activités éducatives pour l'ensemble de l'école et pour chaque classe : rien à préciser;
- l'approbation de l'utilisation des locaux durant la période estivale : des efforts ont été faits pour tenter de limiter la durée de la coupure entre la fin du camp Kéno et le début du service de garde de l'école;

- plusieurs dossiers de consultation de la Commission scolaire des Découvreurs (ex. : critères d'inscription des élèves, listes des écoles et aire de desserte, cadre d'organisation des services éducatifs) : rien à préciser;
- Grille-matières : rien à préciser;
- Matériel scolaire : voir point précédent.

6. Comité de parents de la Commission scolaire des Découvreurs (CSDD)

En plus des réunions du CE, Madame Isabelle St-Pierre a participé aux rencontres du Comité de parents de la commission scolaire. Le comité de parents prévoyait neuf rencontres durant l'année 2016-2017. Un résumé des sujets discutés au comité de parents a été fait par la déléguée au CE.

7. Comités internes

Le Conseil d'établissement doit souligner l'apport et la contribution des différents bénévoles dans les comités, la bibliothèque et de façon plus générale dans la vie de l'école. Leur participation est essentielle à la réussite des comités et des activités, et nous profitons de l'occasion pour les remercier au nom de tous les enfants qui en bénéficient pleinement.

8. Composition de l'équipe «parents» au sein du CE

Il y aura deux postes vacants pour septembre 2017. Madame Isabelle St-Pierre et monsieur Simon Viviers ont terminé leur mandat de deux ans.

Conclusion

Le conseil d'établissement a connu une année bien remplie. De nombreuses réunions du conseil ont été nécessaires pour traiter adéquatement tous les sujets. Il est important de souligner l'engagement soutenu et l'intérêt de chaque membre du Conseil et du personnel de l'école pour le bien-être des jeunes ainsi que pour le meilleur intérêt de l'école et de sa communauté. Le Conseil reconnaît également le soutien constant de la direction de l'école et de la Commission scolaire. Espérons que l'excellent climat de travail qui règne dans les réunions contribuera positivement à faire face aux défis qui nous attendent.

Simon Viviers, Président sortant du Conseil d'établissement 2016-2017 de l'école Les Sources